



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL SCREENWASH WINTER CONC.
Code de produit : CRX505, 09304608; 09307600; 09307751; 20045; 09307907

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC35 Liquide lave-glace pour pare-brise. Lave-glace.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LÉS POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Antigifcentrum/Centre Antipoisons +32-70-245 245 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Liquide inflammable, catégorie 3. Irritation oculaire, catégorie 2. 1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux.
Risques physiques/ chimiques : Inflammable.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | |
|--------------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280 eyes | Porter un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P305+P351 +P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux. |

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

| Contient: | Concentration (%) |
|---|-------------------|
| Agents de surface anioniques | < 5 |
| Parfums, Limonene, 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol. | |

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|-------------|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| Éthanol | 50 - 75 | 64-17-5 | 200-578-6 | | 01-2119457610-43 |
| éthanediol | 5 - < 10 | 107-21-1 | 203-473-3 | | 01-2119456816-28 |
| Propan-2-ol | 0,1 - < 1 | 67-63-0 | 200-661-7 | | 01-2119457558-25 |
| Butanone | 0,1 - < 1 | 78-93-3 | 201-159-0 | | 01-2119457290-43 |

| Nome CE | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes | |
|-------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------|------------------|
| Éthanol | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2 | H225; H319 | GHS02; GHS07 | H319 : C >= 50 % |
| éthanediol | Acute Tox. 4; STOT RE 2 | H302; H373 | GHS07; GHS08 | |
| Propan-2-ol | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 | H225; H319; H336 | GHS02; GHS07 | |
| Butanone | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 | H225; H319; H336; EUH066 | GHS02; GHS07 | |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait condensé ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin :
- Général : Risque d'acidose métabolique.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°C). A protéger contre des rayons solaires. Conserver à l'écart des substances oxydantes.
- Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Ne pas respirer les aérosols.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations | Source |
|--------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------|--------|
| Éthanol | BE | 1907 | - | - | |



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | | | | | |
|-------------|----|------|------|--|---|
| Éthanol | FR | 1900 | 9500 | | INRS ED984; Juillet 2012 SuvaPro Grenzwerte am Arbeitsplatz 2012 |
| Éthanol | CH | 960 | 1920 | 4x15 min., Schwangerschaft Gruppe C | |
| éthanediol | FR | 52 | 104 | Risque de pénétration percutanée | Directive 2000/39/EC |
| éthanediol | EC | 52 | 104 | Skin | |
| éthanediol | BE | 52 | 104 | D, M | |
| éthanediol | CH | 26 | 52 | 4x15 min., Hautresorption, Schwangerschaft gruppe C | |
| Propan-2-ol | BE | 997 | 1248 | - | Directive 2000/39/EC |
| Propan-2-ol | FR | - | 980 | - | |
| Propan-2-ol | CH | 500 | 1000 | 4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C | |
| Butanone | EC | 600 | 900 | - | Directive 2000/39/EC |
| Butanone | BE | 600 | 900 | - | |
| Butanone | CH | 590 | 590 | 15 min., Hautresorption, Bio.Moni., Schwangerschaft gruppe C | |
| Butanone | FR | 600 | 900 | Risque de penetration percutanée | |

Valeur biologique tolérable (VBT):

| Nom chimique | Pays | Paramètre biologique | VBT-valeur | Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques |
|--------------|------|----------------------|----------------------|---|
| Propan-2-ol | CH | Aceton | 25 mg/l (0,4 mmol/l) | U / b / |
| Propan-2-ol | CH | Aceton | 25 mg/l (0,4 mmol/l) | B / b / |
| Butanone | CH | 2-Butanon (MEK) | 2 mg/l (27,7 µmol/l) | U / b / |
| | | | Inconnu. | |

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérigène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Éthanol | Inhalation | 1900 mg/m3 | | | 950 mg/m3 |
| | Dermale | | | | 343 mg/kg bw/day |
| éthanediol | Dermale | | | | 106 mg/kg bw/day |



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | | | | | |
|-------------|-------------------------------------|--|--|----------|---|
| Propan-2-ol | Inhalation Dermale | | | 35 mg/m3 | 888 mg/kg bw/day |
| Butanone | Inhalation Dermale Inhalation | | | | 500 mg/m3 1161 mg/kg bw/day 600 mg/m3 |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--------------|---|-------------------|------------------|------------------|--|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Éthanol | Inhalation Dermale | 950 mg/m3 | | 7 mg/m3 | 114 mg/m3 |
| éthanediol | Orale Dermale | | | | 206 mg/kg bw/day |
| Propan-2-ol | Inhalation Dermale | | | | 87 mg/kg bw/day |
| Butanone | Inhalation Orale Dermale Inhalation Orale | | | | 53 mg/kg bw/day 319 mg/kg bw/day 89 mg/m3 26 mg/kg bw/day 412 mg/kg bw/day 106 mg/m3 31 mg/kg bw/day |

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer | |
|--------------|--------------------|--------------|-------------|-----------------|
| Éthanol | Eau | 0,96 mg/l | 0,79 mg/l | |
| | Sédiment | 3,6 mg/kg | 2,9 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 2,75 mg/l |
| | STP | | | 580 mg/l |
| éthanediol | Soil | | | 0,63 mg/kg |
| | Orale | | | 0,72 mg/kg food |
| | Eau | 10 mg/l | 1 mg/l | |
| | Sédiment | 20,9 mg/kg | | |
| Propan-2-ol | Intermittent water | | | 10 mg/l |
| | STP | | | 199,5 mg/l |
| | Soil | | | 1,53 mg/kg |
| | Eau | 140,9 mg/l | 140,9 mg/l | |
| Butanone | Sédiment | 552 mg/kg | 552 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 140,9 mg/l |
| | STP | | | 2251 mg/l |
| | Soil | | | 28 mg/kg |
| Butanone | Orale | | | 160 mg/kg food |
| | Eau | 55,8 mg/l | 55,8 mg/l | |
| | Sédiment | 284,74 mg/kg | 284,7 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 55,8 mg/l |
| | STP | | | 709 mg/l |
| | Soil | | | 22,5 mg/kg |
| | Orale | | | 1000 mg/kg food |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

- Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|--------------------------|---|
| État physique | : Liquide. | |
| Couleur | : Bleu. | |
| Odeur | : Parfumée. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : 8 | |
| Hydrosolubilité | : Soluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Non applicable. | Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : 23 °C | Coupelle fermée. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. | Liquide. Voir point d'éclair. |
| Température d'auto-inflammabilité | : > 180 °C | |
| Point/intervalle d'ébullition | : 78 °C | |
| Point/intervalle de fusion | : -55 °C | |
| Propriétés explosives | : Pas d'explosif. | |
| Limites d'explosion (% dans l'air) | : Inconnu. | Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 3,2 (éthanediol) |
| | : | Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 19 (Éthanol) |
| Propriété d'oxydation | : Non applicable. | |
| Décomposition thermique | : Non applicable. | |
| Viscosité (20°C) | : 1 mm ² /sec | (1 mm ² /sec = 1cSt) |
| Viscosité (40°C) | : 1 mm ² /sec | |
| Pression de vapeur (20°C) | : > 2300 Pa | |
| Densité de vapeur relative | : > 1 | (air = 1) |
| Masse volumique (20°C) | : 0,9 g/ml | |
| Caractéristiques des particules | : Non applicable. | Liquide. |

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une déficience de la vision.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------|----------|------------------------|
| Éthanol | Mutagénicité | Négatif | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | OECD 476 | |
| | Génotoxicité - in vivo | Non-génotoxique | OECD 478 | Souris |
| | NOEL (cancérogénicité, orale) | > 4400 mg/kg bw/d | | Souris |
| | Irritation des yeux | Irritant | OECD 405 | Lapin |
| | CL50 (inhalation) | > 99999 mg/m3 | OECD 403 | Rat |
| | DL50 (orale) | 10470 mg/kg bw | OECD 401 | Rat |
| | NOAEL (développement, orale) | 6400 mg/kg bw/d | | |
| | Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye |
| | NOAEL (fertilité, orale) | 20000 mg/kg bw/d | OECD 415 | Rat |
| | NOAEL (orale) | 2400 mg/kg bw/d | | Rat |
| | NOAEL (inhalation) | 23000 mg/m3 | | Rat |
| | DL50 (dermale) | 15800 mg/kg bw | ---- | Lapin |
| Irritation de la peau | Non-irritant | ---- | Lapin | |

- Autres informations : éthanediol En ce qui concerne la toxicité orale aiguë il y a une différence notable entre les rongeurs et l'homme, ce dernier étant plus sensible que les rongeurs. On estime que la dose mortelle pour l'homme est de 100 millilitres.

11.2. Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.
- Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

- Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 646 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 355 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Information spécifique non connue.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 3

Code de classification : F1

Groupe d'emballage : III

Étiquette de danger : 3



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Le code de restriction : D/E
en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 3
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - E / S - D
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 3
Code d'ERG : 3L
Groupe d'emballage : III

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4331.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 497 g/l
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

| | |
|-------------|---|
| ADR | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ATE | : Estimation de la toxicité aiguë |
| CLP | : Classification, étiquetage et emballage |
| CMR | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction |
| CEE | : Communauté économique européenne |
| GHS | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| IATA | : Association internationale du transport aérien |
| Recueil IBC | : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICPE | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IMDG | : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| DL50/CL50 | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| MAC | : La valeur limite d'exposition |
| MARPOL | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NO(A)EL | : Dose sans effet (adversible) observable |
| OECD | : Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | : Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PC | : Catégorie de produits chimiques |
| PT | : Type de produit |
| REACH | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STP | : Installation de traitement des eaux usées |
| SU | : Secteur d'utilisation |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| UFI | : Identifiant unique de formulation |
| COV | : Composés organiques volatils |
| vPvB | : Très persistant et très bioaccumulable |

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

| | |
|--------------|---------------------------------|
| Flam. Liq. 3 | : D'après les données d'essais. |
| Eye Irrit. 2 | : Méthode de calcul. |

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2 | : Liquide inflammable, catégorie 2. |
| Acute Tox. 4 | : Toxicité aiguë, catégorie 4. |



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2022-07-21